

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.09.202**

**Direction des
politiques solidaires :
complément
d'attribution de
subvention et de
participation aux
associations 2008**

LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Fatiha BOURDAREAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Simon DEFORGE à Rachid RAHMANI

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, François ELIE par Samuel CAZENAVE, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

POLITIQUES SOLIDAIRES	Rapporteur : Monsieur DAURE
------------------------------	------------------------------------

DIRECTION DES POLITIQUES SOLIDAIRES : COMPLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET DE PARTICIPATION AUX ASSOCIATIONS 2008

Vu les délibérations n° 478 du conseil communautaire du 20 décembre 2007 et n° 155 du conseil communautaire du 10 juillet 2008, relatives à l'attribution des subventions et participations aux associations 2008 ;

Il convient de proposer d'attribuer une subvention à l'association « Angoulême Solidarité » d'un montant de 4 500 € pour un projet d'intermédiation locative.

Il convient également de décider des modalités de versement pour la subvention de 14 000 € accordée à l'association Relais par la délibération n° 155 du conseil communautaire du 10 juillet 2008.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission des politiques solidaires du 10 septembre 2008,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention à l'association « Angoulême Solidarité » d'un montant de 4 500 €.

DE PROCEDER au versement de la subvention à l'association Relais sous forme d'un versement immédiat de 7 000 € et du solde de 7 000 € sur présentation d'un rapport justifiant d'au moins 11 mois d'activités en 2008.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions et avenants à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – Article 6574 – rubrique 824.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
30 septembre 2008	01 octobre 2008